

Manuel du Système amfori BSCI Modèle 9

Modèle 9 : Plan de mesures correctives

Ce modèle du manuel du Système amfori BSCI aide les producteurs à définir un plan de mesures correctives et à réaliser des améliorations dans n'importe quel domaine de performance.

Si des mesures correctives sont définies après un audit amfori BSCI, un plan de mesures correctives doit être téléchargé sur la [plateforme amfori BSCI](#) dans les 60 jours suivant la date de l'audit. Le producteur doit utiliser le format fourni sur la plateforme amfori BSCI.

Des informations supplémentaires sont disponibles dans la [Partie II Approche de surveillance amfori BSCI](#), Chapitre 15 : Plan de mesures correctives.

Nom de l'entreprise :

DBID :

Date de l'audit auquel ce plan de mesures correctives fait référence (le cas échéant) :

Le producteur reproduit le tableau ci-dessous autant de fois qu'il y a de domaines de performance pour lesquels l'auditeur a identifié des problèmes (p. ex., en cas de problème dans cinq domaines de performance, le producteur remplit le tableau ci-dessous cinq fois).

DOMAINES DE PERFORMANCE :

Date limite des actions planifiées

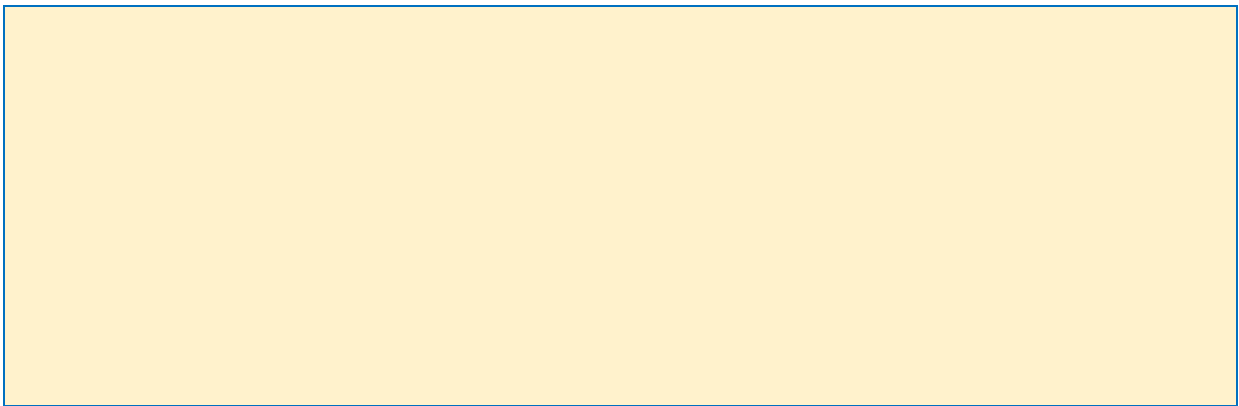
Besoins identifiés

- | | |
|--------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Politique/Procédure |
| <input type="checkbox"/> | Documentation/Gestion des données |
| <input type="checkbox"/> | Communication/Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Formation |
| <input type="checkbox"/> | Changement structurel |
| <input type="checkbox"/> | Engagement des parties prenantes |
| <input type="checkbox"/> | Autre |

Actions planifiées



Personne(s) responsable(s)



Ressources financières allouées

